

**Formulaire de rapprochement**

(en milliers de dollars)

**Total du passif et avoir des actionnaires conformément au bilan mensuel consolidé au 30 avril 20XX<sup>1</sup>**

(points 1 à 8 de l'annexe SIF M4) **déclaré à la case 2230 du formulaire M4**

**Déduire : Éléments de passif exclus du passif-dépôts**

3. Chèques et autres effets en transit  
 (qui ne constituent pas des éléments de passif ayant trait aux dépôts) **déclaré à la case 2267 du formulaire M4, déduction faite du rajustement des effets en transit**
4. Avances de la Banque du Canada **déclaré à la case 1059 du formulaire M4**
5. Acceptations **déclaré à la case 2345 du formulaire M4**
6. Autres éléments de passif (à l'exception des intérêts courus) **déclaré à la colonne Total des cases « a » à « k » de la rubrique Autres éléments de passif (à l'exception de la case « c » (intérêt couru) Intérêts courus (autre que sur dépôts) déclaré à la case 2255 du formulaire M4, déduction faite des intérêts payables sur les dépôts détenus**
7. Dettes subordonnées **déclaré à la case 1065 du formulaire M4**
8. Avoir des actionnaires **déclaré à la colonne Total des cases « a » à « f » de la rubrique Avoir des actionnaires**

Total du passif-dépôts (y compris celui des filiales)

Moins : le passif-dépôts des filiales

Filiales membres de la SADC

Filiales non-membres de la SADC

Total du passif-dépôts conformément aux états financiers

**Ajouter : Intérêts courus sur les dépôts dont le rendement est lié à un indices<sup>2</sup>**

**Total du passif-dépôts<sup>3</sup>**

<sup>1</sup> Pour calculer le montant du premier paiement de prime exigible : inscrire le total obtenu à la fin du mois au cours duquel l'institution est devenue membre de la SADC.

<sup>2</sup> Aux fins de l'assurance-dépôts, la SADC a établi que les intérêts d'un dépôt dont le rendement est lié à un indice sont assurables. Si les intérêts courus ne sont pas inclus dans le bilan au 30 avril de l'institution, ils doivent être calculés et ajoutés au poste « Total du passif-dépôts conformément aux états financiers ». En ce qui concerne la méthode de calcul de ces intérêts, veuillez consulter le fichier d'aide, à la rubrique Rapprochement.

<sup>3</sup> Le total du passif-dépôts doit être reporté à la ligne 1 de la Déclaration des dépôts assurés.